



**Paul Biya vient de prendre sur lui la gestion des fonds alloués à la riposte au Covid-19. Une task force a été créée, mettant sous quasi-tutelle les ministères concernés, et une enquête sur des « cas de malversations financières » est en cours.**

Par ailleurs, l'on a appris que les inspecteurs du Contrôle supérieur de l'Etat (Consup), ont découvert plusieurs irrégularités dans le cadre d'une mission de contrôle au Ministère de la santé publique.

Le Ministère de la Santé Publique, le Dr Manaouda Malachie, dont le ministère est souvent présenté comme un gouffre à sous des fonds Covid, a sommé à son personnel de reverser au trésor public les trop perçus, indiquant qu'une procédure pénale pourrait être engagée contre les récalcitrants.

### **Lire la note :**

*Dans le cadre de la mise en oeuvre de la riposte contre le Covid-19 au Cameroun, vous avez bénéficié d'indemnités diverses dont le détail récapitulatif est joint à la présente lettre.*

*Conformément au mandat qui lui a été confié, la mission d'audit de la gestion des fonds*

*relatifs à la lutte contre le Covid-19 au ministère de la santé publique, examinant le compte d'emploi des ressources mobilisées dans le cadre de ladite riposte a relevé en application des dispositions de l'article 56 du code général des impôts ainsi que du point 272 de la circulaire sur l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques, un prélèvement de 11% correspondant à l'impôt sur les revenus non commerciaux aurait dû être appliqué à toutes ces primes. Ces sommes non prélevées constituent au regard de la réglementation, un trop perçu. (...) Le préjudice ainsi causé au trésor public suivant les textes en vigueur pourraient engager votre responsabilités pécuniaire et pénale dans le cadre de la protection des atteintes à la fortune publique.*

*Aussi voudrais-je vous inviter à bien vouloir procéder à brève échéance au remboursement desdites sommes au Trésor public contre une quittance que vous voudrez bien mettre à ma disposition afin de procéder à l'apurement du compte d'emploi ainsi présenté.*